

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL DE

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 16 juin 2022 à 10h00, au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente

M. Martin Damphousse M. Beny Masella M. Peter McQueen M. Richard Deschamps Mme Sandra El-Helou Mme Lise Michaud Mme Catherine Fournier M. Sébastien Nadeau M. Michel Gibson M. Jérôme Normand Mme Nathalie Goulet Mme Dominique Ollivier M. Sylvain Ouellet M. Ludovic Grisé Farand M. Yannick Langlois M. Jocelyn Pauzé Mme Marie Plourde Mme Laurence Lavigne Lalonde M. François Limoges M. Luc Rabouin M. Patrick Marquès M. Guillaume Tremblay M. Eric Westram M. Jean Martel M. Denis Martin

N'ont pu assister

M. Stéphane Boyer* et M. Guy Pilon*.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, ainsi que la secrétaire suppléante, Me Caroline Duhaime, assistent à la séance.

La convocation a été transmise le 9 juin 2022.

L'assemblée est déclarée ouverte par la présidente à 10h08.

PERIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

CC22-021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mme Dominique Ollivier

APPUYÉ PAR: M. Peter McQueen

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.



CC22-022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2022

PROPOSÉ PAR: M. Eric Westram

APPUYÉ PAR: M. Jean Martel

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 avril 2022.

CC22-023

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE

PROPOSÉ PAR: Mme Lise Michaud

APPUYÉ PAR: M. Sébastien Nadeau

Il est résolu:

De nommer Me Roch Sergerie à la fonction de secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour une durée indéterminée, aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel 0447 présenté au comité exécutif et d'autoriser la signature de son contrat par le directeur général;

De nommer, à compter de son entrée en fonction et jusqu'au 12 février 2023, Me Roch Sergerie, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, à titre de membre représentant l'employeur au comité du régime de retraite des employés de la Communauté.

CC22-024

RAPPORT DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

PROPOSÉ PAR: M. Richard Deschamps

APPUYÉ PAR: Mme Nathalie Goulet

Il est résolu:

De prendre acte du rapport de mandat et des recommandations de la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire (TMSA);

De mandater le directeur général à mettre en œuvre les recommandations de la Table et pérenniser les partenariats développés par la mise en place d'une structure métropolitaine de gouvernance intersectorielle dont le mandat sera de prioriser les projets, d'effectuer un suivi de leur mise en œuvre ainsi que de favoriser un maillage entre les principaux acteurs du système bioalimentaire du Grand Montréal en vue d'organiser une communauté de pratique portant sur la sécurité alimentaire;

D'autoriser le directeur général à déposer le projet proposé par la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire visant la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de l'appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire de RECYC-QUÉBEC et d'autoriser une participation financière de la Communauté pour ce projet ne pouvant excéder 50 000\$ avant toutes taxes.



CC22-025

ADOPTION DU *RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-97 CONCERNANT LES SECTEURS PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE RECONVERSION EN ESPACE VERT OU EN MILIEU NATUREL*

ATTENDU QUE le contexte actuel de révision des cibles internationales qui pourrait se conclure avec une cible de 30% de territoire protégé d'ici 2030 selon la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, alors que selon le plus récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, une cible de 30% à 50% de protection des territoires terrestres, aquatiques et maritimes d'ici 2030 serait nécessaire;

ATTENDU QUE l'augmentation des milieux naturels en territoire métropolitain doit également passer par la restauration écologique de terrains en zone blanche;

ATTENDU QU'il y a suffisamment d'espace à l'intérieur du périmètre métropolitain pour accueillir la croissance projetée des ménages au-delà de 2031;

ATTENDU QUE les terrains de golf qui ont cessé ou qui vont cesser d'accueillir la pratique du golf représentent des superficies significatives pour la création d'espaces verts et pour une restauration écologique, qui passe notamment par la plantation massive d'arbres pouvant contribuer à la captation du carbone et à la résilience du Grand Montréal face aux changements climatiques;

ATTENDU QU'en 2017, la Communauté a produit un portrait des terrains de golf du Grand Montréal et que plusieurs terrains de golf du Grand Montréal font l'objet de pressions pour un développement résidentiel, commercial ou industriel;

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, il y a lieu d'interdire le développement de certains secteurs comme les terrains de golf afin de ne pas compromettre leur possible reconversion en espace vert ou en milieu naturel et, qu'au besoin, d'autres secteurs pourraient s'ajouter;

ATTENDU QUE certaines municipalités du Grand Montréal demandent à la Communauté et au gouvernement du Québec d'agir pour la protection d'espaces significatifs comme les terrains de golf présentant un potentiel important d'espaces verts et de restauration écologique;

ATTENDU QUE cette restauration écologique contribuerait à l'atteinte de l'objectif de préservation de milieux naturels représentant 17% du territoire métropolitain;

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR: M. Guillaume Tremblav

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le *Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel* et de le transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à chaque organisme partenaire conformément à la loi;

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de produire l'avis de conformité relatif à ce règlement prévu à l'article 65 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans les meilleurs délais;

De demander au gouvernement du Québec une nouvelle aide financière de 100 M\$ dans le cadre du programme sur la Trame verte et bleue, s'ajoutant à l'aide financière déjà demandée de 100 M\$, afin de mettre en place une nouvelle phase de ce programme destinée à l'acquisition de secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel, cette aide pouvant provenir du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), anciennement le Fonds vert, pour la contribution des nouveaux espaces verts en matière de captation du



carbone et de résilience aux changements climatiques par le biais des nombreux services écologiques rendus;

De demander également au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur l'expropriation* afin d'assurer la prévisibilité des coûts d'acquisition puisque sous sa forme actuelle les indemnités payables sont nettement supérieures à la valeur marchande de l'immeuble.

CC22-026

DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'INSPECTEURS POUR LE *RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-97 CONCERNANT LES SECTEURS PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE RECONVERSION EN ESPACE VERT OU EN MILIEU NATUREL*

PROPOSÉ PAR: M. François Limoges

APPUYÉ PAR: M. Guillaume Tremblay

Il est résolu de déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et de l'inspecteur métropolitain adjoint à l'inspecteur métropolitain local désigné dans chacune des municipalités concernées par le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel.*

CC22-027

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS MÉTROPOLITAINS POUR LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-97 CONCERNANT LES SECTEURS PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE RECONVERSION EN ESPACE VERT OU EN MILIEU NATUREL

PROPOSÉ PAR: M. Michel Gibson

APPUYÉ PAR : M. Yannick Langlois

Il est résolu de désigner Monsieur Raymond Beshro à titre d'inspecteur métropolitain en chef et Madame Laurence Madore-Belhumeur à titre d'inspectrice métropolitain adjointe pour l'application du *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel*, dans l'éventualité où une municipalité n'accepte pas cette délégation de pouvoir.

CC22-028

PLAN MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2022-2031

PROPOSÉ PAR: M. Luc Rabouin

APPUYÉ PAR: M. Richard Deschamps

Il est résolu d'adopter le Plan métropolitain de développement économique 2022-2031 et d'en autoriser la diffusion.



CC22-029 POLITIQUE MÉTROPOLITAINE DE L'HABITATION POUR CONSULTATION

PROPOSÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

APPUYÉ PAR : Mme Valérie Plante

Il est résolu:

De prendre acte du projet de Politique métropolitaine d'habitation et d'en autoriser la diffusion;

D'amorcer la période de consultation sur ce Projet en le transmettant notamment aux municipalités locales et régionales et en le déposant sur le site web de la Communauté, au plus tard le 16 juin 2022;

De confier à la commission de l'habitation et de la cohésion sociale le mandat de tenir des séances de consultations publiques en septembre 2022 pour recueillir les commentaires sur ce projet de Politique;

De demander à la commission de l'habitation et de la cohésion sociale de soumettre au plus tard à la séance du comité exécutif du 8 décembre 2022 un projet de Politique métropolitaine d'habitation révisé tenant compte des commentaires recueillis durant la période de consultation;

D'autoriser les dépenses liées à l'organisation de la consultation publique pour un montant maximal de 70 000 \$ incluant les taxes;

D'autoriser la Trésorière à effectuer les transferts budgétaires au besoin;

D'autoriser le directeur général à signer tout document requis.

CC22-030

ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ AU PROCHAIN GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR: M. Jean Martel

APPUYÉ PAR: M. François Limoges

Il est résolu d'adopter le document « Agir maintenant pour un Grand Montréal compétitif, attractif et durable : les attentes de la CMM au prochain gouvernement du Québec », d'en autoriser la publication et d'en transmettre une copie au premier ministre du Québec ainsi qu'aux chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.



CC22-031

ADOPTION DU *RÈGLEMENT 2022-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-*10 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL SUR LES REJETS À L'ATMOSPHÈRE ET SUR LA DÉLÉGATION DE SON APPLICATION

PROPOSÉ PAR: M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR: Mme Laurence Lavigne Lalonde

Il est résolu:

D'adopter le projet de *règlement numéro 2022-98 modifiant le règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application*, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de le transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation;

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'émettre son avis dans les 60 jours suivants la réception du projet de règlement;

De mandater la Commission de l'environnement et de la transition écologique à tenir une séance d'information publique portant sur cette modification réglementaire suite à l'approbation du projet de règlement par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CC22-032

MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2031 ET EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL CONCERNANT LE RÉSEAU DU MÉTRO

PROPOSÉ PAR: M. Jocelyn Pauzé

APPUYÉ PAR : Mme Marie Plourde

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* :

la modification apportée au Programme des immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2022-053 de son conseil d'administration afin de modifier le montant total des investissements à un milliard cent quatre-vingt millions quatre-vingt-deux mille cent quarante dollars (1 180 082 140 \$) pour le projet « Prolongement de la ligne bleue » du réseau du métro;

et

l'emprunt de un milliard cent quatre-vingt millions quatre-vingt-deux mille cent quarante dollars (1 180 082 140 \$) pour un terme de 30 ans, décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-177-3 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Prolongement de la ligne bleue ».



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions numéros CC22-021 à CC22-032 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante	Caroline Duhaime
Présidente	Secrétaire suppléante

M. Stéphane Boyer et M. Guy Pilon ont motivé leur absence au sens du Règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

Annexe

Assemblée ordinaire du conseil du 16 juin 2022

Période de questions des citoyens

NOM SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker,	Plages locales sur le territoire de la CMM.
Organisme STOP	
M. Jonathan Tremblay,	Développement dans les secteurs à risques d'inondations.
Parc Sentiers des Bois à	Développement sur certains terrains de golf à Laval.
Laval	
Mme Jasmine Lail,	Soutien offert par la CMM pour préserver certains golfs de la Ville
citoyenne	de Laval.
Mme Catherine Vallée,	Critères de sélection pour inclure un golf dans le RCI.
Coalition des Terrains de	
golf en transition	
Mme Catherine	Étude écologique du territoire de la CMM.
Charbonneau, citoyenne	

^{*} Note de la secrétaire suppléante de la Communauté :